

---

ICT-Formation professionnelle Suisse

## **DIRECTIVES**

Règlement concernant

### **L'examen professionnel supérieur de l'ICT-Manager**

du 30 octobre 2014

---

## **1 INTRODUCTION**

Les présentes directives pour l'examen professionnel supérieur de l'ICT-Manager se fondent sur le règlement d'examen (RE) du 27 novembre 2013. L'examen professionnel supérieur est sous la surveillance du SECRÉTARIAT D'ÉTAT À LA FORMATION, À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION (SEFRI).

Toute modification devra être faite par écrit. Les éventuelles modifications sont mentionnées sous le ch. 7.

### **1.1 But des directives**

Les directives concrétisent les dispositions du règlement d'examen. Elles s'adressent:

- aux candidat(e)s
- aux enseignant(e)s
- aux expert(e)s
- aux membres de la commission d'examen

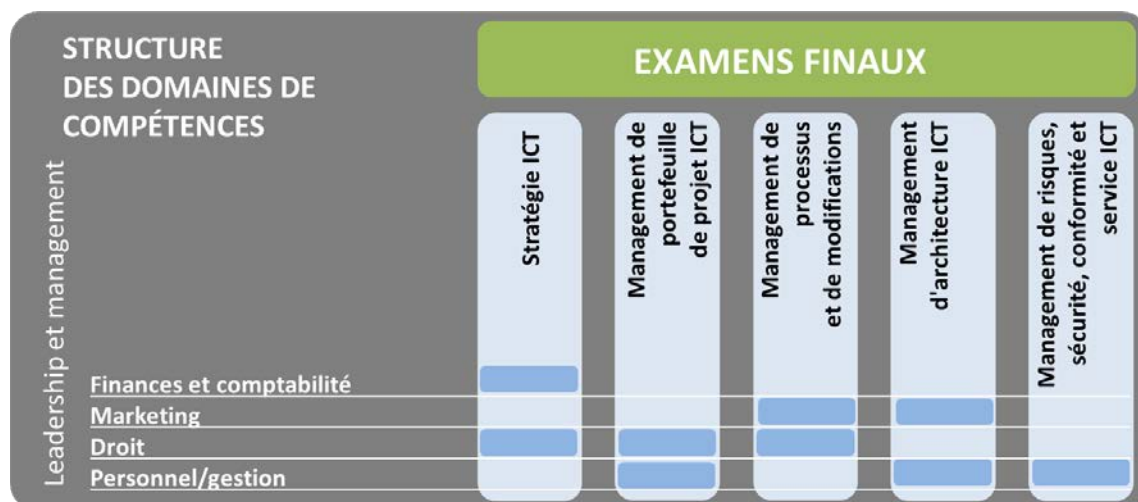
Concrètement, les thèmes suivants sont abordés de manière précise:

- Expérience professionnelle et compétences
- Modèle d'examen
- Explication du concept d'examen et des formes d'examen
- Moyens auxiliaires pour la planification de la formation
- Moyens auxiliaires pour la préparation à l'examen pour les candidat(e)s
- Transparence en termes de contenus et de niveaux d'exigences

## 2 EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Le diplôme fédéral de «ICT-Manager» doit donner la certitude que sa détentrice ou son détenteur a fait ses preuves en termes de connaissances théoriques, de savoir-faire pratique et d’aptitude et qu’il est ainsi en mesure d’endosser une fonction de direction supérieure dans le domaine des technologies de l’information et de la communication (ICT).

Le contenu s’oriente vers cinq domaines de compétences verticaux et d’un domaine horizontal inter compétences.



L’expérience professionnelle est décrite en détail dans le règlement d’examen au point 1.1.

L’ICT-Manager dispose des compétences suivantes:

Domaines de qualification	Compétence
Management ICT	Développer une stratégie ICT
	Déterminer une stratégie d’approvisionnement
	Transposer des modifications
Management de projet ICT	Développer un processus de portefeuille ICT
	Analyser un portefeuille ICT
	Définir et développer le contrôle d’un portefeuille ICT
Business Engineering	Concevoir des processus ICT
	Déterminer l’organisation de processus ICT et structurale
	Conseiller l’utilisation des technologies de l’information et la communication
Application Engineering	Développer le management de l’architecture ICT
	Exploiter le portefeuille d’applications ICT
	Définir un processus de développement ICT
Leadership et management	Créer une planification financière et la surveiller
	Planifier les ressources en main-d’œuvre
	Définir des activités marketing
Management de service ICT	Prendre en compte les aspects juridiques pour les projets ICT
	Garantir des processus système ICT
	Créer des services ICT et les surveiller
Management de risques ICT	Réaliser des analyses de sécurité ICT
	Garantir la sécurité ICT

## **2.1 Sont admis(es) à l'examen les candidat(e)s qui:**

a) sont titulaires d'un brevet professionnel et qui peuvent justifier d'une expérience de plus de quatre ans dans le secteur de l'ICT,

ou

b) sont titulaires d'un diplôme professionnel supérieur ou d'une école supérieure et qui peuvent justifier d'une expérience de plus de trois ans dans le secteur de l'ICT,

ou

c) sont titulaires d'un diplôme (Bachelor ou Master) d'une école supérieure de grande renommée et qui peuvent justifier d'une expérience de plus de deux ans dans le secteur de l'ICT,

ou

d) peuvent justifier lors d'un examen «sur dossier» d'une expérience qualifiée d'au moins huit ans dans le secteur de l'ICT et qui ont occupé, durant les deux dernières années, un poste de dirigeant spécialisé et/ou de ligne dans l'ICT.

Le jour de référence pour la preuve de l'expérience professionnelle est le début des épreuves.

## **2.2 Explications relatives à l'expérience professionnelle (ch. 3.31 du RE)**

a) Les années d'expérience professionnelle requises doivent être accomplies au moment de l'examen.

b) Par expérience professionnelle principale, on entend une activité à 100%. Les activités à temps partiel sont calculées au prorata, c.-à-d. que la durée de l'expérience professionnelle nécessaire est prolongée en conséquence.

## **3 STRUCTURE DES PRINCIPES DE BASE DE L'EXAMEN**

Les énumérations suivantes décrivent comment les contenus de l'examen sont divisés.

### **3.1 Descriptif des compétences**

Chaque compétence dans le profil de qualification, prérequis pour l'obtention du diplôme fédéral dans le secteur de l'ICT, est définie dans un descriptif des compétences. Ce descriptif se compose d'une *identification des compétences* et des *connaissances pratiques indispensables*.

Les descriptifs de toutes les compétences prérequis pour l'obtention du diplôme fédéral figurent dans la base de données des compétences de l'organe responsable ([www.ict-berufsbildung.ch](http://www.ict-berufsbildung.ch)).

### 3.11 Identification des compétences

L'identification des compétences contient les informations suivantes:

<b>Numéro de la compétence</b>	<b>Référence servant à identifier la compétence au sein du système modulaire des compétences.</b>
Titre	Désignation brève de la compétence pratique à développer.
Compétence	Description de la tâche ou fonction qui peut être exercée par un(e) spécialiste.
Actions pratiques	Description des étapes pratiques ou des actions pratiques partielles qui sont nécessaires pour le déroulement complet de ces tâches ou fonctions.
Compétences personnelles	Définit la compétence personnelle ou sociale dont dispose une personne pour le déroulement réussi de ces tâches ou fonctions.
Domaine de compétence	Par domaine de compétence, on entend clairement des domaines de spécialité délimités / domaines professionnels dans le secteur des technologies de l'information et la communication, auxquels les compétences sont affectées.

<b>Numéro de la compétence</b>	<b>Référence servant à identifier la compétence au sein du système modulaire des compétences.</b>
Objet	Décrit un objet pour lequel une compétence définie est à prouver. Il peut s'agir de l'objet, sur lequel une action pratique est basée, tout comme du résultat de l'action pratique.
Niveau	Positionne une compétence dans la formation professionnelle. Les compétences de l'examen professionnel correspondent aux niveaux 5 et 6 et sont conformes aux cadres de qualification nationaux et européens.
Conditions préalables	Décrit les conditions préalables requises pour atteindre avec succès la compétence.
Nombre de cours	Indique la durée d'apprentissage nécessaire en moyenne pour l'acquisition de la compétence.
Reconnaissance	Détermine dans quelles disciplines professionnelles cette compétence doit être prouvée.
Version	Identifie la version de la compétence de manière univoque.
Version du module de compétences	Affecte la compétence à la version du module de compétences supérieur.

### **3.12 Connaissances pratiques indispensables**

Pour chaque action pratique dans l'identification de la compétence, les connaissances pratiques indispensables sont déterminées. Il s'agit ici de connaissances techniques et méthodiques recommandées qui sont nécessaires pour l'exécution compétente de l'action pratique.

## **4 DESCRIPTION DES ÉPREUVES**

### **4.1 Examen écrit**

L'examen écrit dure six heures au total. Il se compose de deux épreuves indépendantes de trois heures chacune, pendant lesquelles les contenus de toutes les compétences sont testés et évalués à l'aide de points d'appréciation.

La première partie de l'examen se concentre sur les compétences techniques sur tous les modules.

La deuxième partie de l'examen se base sur les compétences pratiques et se déroulera sous la forme d'une étude de cas intermodules.

L'examen est réalisé sur papier ou sur un système informatique. Le contenu de l'examen est défini dans les descriptifs de compétences fournis en annexe des présentes directives.

Les candidat(e)s prouvent leur compétence dans des situations pratiques. Les situations pratiques exigent d'avoir de l'expérience pour pouvoir combiner le savoir dans différents domaines de spécialité et développer des solutions effectives et efficaces du point de vue de l'entreprise. Les candidat(e)s compétent(e)s sont celles/ceux qui choisissent des procédures de travail de manière plausible, qui les conçoivent de façon reproductible et peuvent prouver la convenance de la solution choisie.

### **4.2 Oral technique**

Une étude de cas est remise aux candidat(e)s pour la préparation de l'oral technique. Elles/Ils peuvent pendant un temps imparti chercher la solution à cette étude de cas et se préparer à sa présentation ultérieure.

L'oral technique dure environ 45 minutes par candidat(e) et est considéré comme une épreuve séparée.

L'oral technique inclut la présentation d'une durée de 10 minutes de la solution de l'étude de cas. Sur cette base, les expert(e)s entretiennent une conversation avec les candidat(e)s, pendant laquelle ils peuvent aborder des thèmes sur tous les domaines de compétence du secteur des technologies de l'information et la communication (ICT) conformément aux directives.

Un tableau de conférence et un vidéoprojecteur sont à la disposition des candidat(e)s. Pour la projection des présentations, les candidat(e)s utilisent leurs propres ordinateurs portables. D'autres accessoires, tels que des outils de démonstration, des affiches, etc. sont autorisés.

### **4.3 Critères d'évaluation**

#### ***Examen***

Lors de l'évaluation, les éléments suivants sont pris en compte:

- La solution présentée est-elle illustrée correctement et dans la structure demandée?
- Une méthode appropriée à la solution a-t-elle, si nécessaire, été utilisée?

- Le déroulement des différentes étapes partielles est-il logique, cohérent et reproductible?
- La solution satisfait-elle les exigences de qualité requises (choix, développement, illustration, formulation et présentation)?

### **Présentation**

- Présentation, langue, contact visuel, gestuelle
- Visualisation, utilisation de supports
- Engagement personnel
- Gestion du stress, nervosité, état d'esprit
- Structure, fil rouge, capacité de communication
- Respect du temps imparti

### **Conversation avec des expert(e)s**

Pour l'évaluation, les connaissances techniques fondées et complètes tout comme l'aptitude pratique, la maturité intellectuelle et la vivacité d'esprit de la/du candidat(e) sont décisives. Les points suivants sont plus particulièrement analysés:

- Compétences techniques et connaissances pratiques dans les réponses et exposés des candidat(e)s.
- Qualité des réponses pour les trois domaines de compétence suivants:
  - 1 Compétence technique
  - 2 Compétence méthodologique
  - 3 Compétence pratique

## **4.4 Dossiers de l'examen**

Les épreuves, copies, supports de présentation, carnets de notes et évaluations des examens font partie intégrante des dossiers de l'examen. Les expert(e)s s'engagent à garder sous silence les documents établis et les évaluations réalisées. La confidentialité est garantie.

## **5 INFORMATIONS TECHNIQUES**

### **5.1 Site Internet de ICT-Formation professionnelle Suisse**

Le site Web de ICT-Formation professionnelle Suisse contient des informations et documents importants relatifs à l'examen. Les informations sur les contenus des compétences, qui se trouvent dans la base de données des compétences, sont indispensables pour la préparation active et ciblée:

[www.ict-berufsbildung.ch](http://www.ict-berufsbildung.ch)

### **5.2 Bibliographie**

ICT-Formation professionnelle Suisse reste prudente quant à la diffusion de recommandations bibliographiques. En cas de recours, les indications bibliographiques ne sont en règle générale pas prises en compte en tant que preuve.

## **6 ADOPTION DU RÈGLEMENT**

**BERNE, 30 OCTOBRE 2014**

ICT-Formation professionnelle Suisse

Sandra Hauser

Présidente de la commission d'examen

7 ANNEXE

Profil de qualification de ICT-Manager

Domaines de qualification																
Business Engineering	Data Management	Web Engineering	Application Engineering	Multimédias et conception	Management de service ICT	Business Integration	System Management	Network Management	Management de projet ICT	Management ICT	Économie d'entreprise	Management de la qualité ICT	Management des risques ICT	Sécurité ICT	Compétences pratiques professionnelles *)	
										x						Développe, en tenant compte de la stratégie de l'entreprise et des conditions-cadres de la propre unité organisationnelle, la stratégie ICT et le masterplan correspondant. (601)
										x						Définit, sur la base de la stratégie ICT, du portefeuille de services de l'ICT et des prescriptions spécifiques de l'entreprise, quelles prestations sont réalisées par l'entreprise elle-même ou sous-traitées. (603)
									x							Définit le processus de portefeuille de projet et l'implémente dans une unité organisationnelle. Détermine l'organisation structurelle appropriée ainsi que les méthodes et outils nécessaires. (611)
									x							Analyse et priorise, en utilisant des méthodes et des outils adaptés, les projets demandés conformément aux objectifs en vigueur et élabore les bases de décision pour le comité de direction. Surveille constamment l'état actuel des projets et dirige puis intervient dans les temps en cas d'écarts. (612)
									x							Dans le rôle du contrôleur de portefeuilles, l'ICT-Manager développe des instruments de contrôle appropriés au niveau des portefeuilles de projet. Il garantit l'exactitude des chiffres caractéristiques et soumet des rapports adéquats aux parties prenantes. (613)
x																Conçoit les processus ICT de son unité organisationnelle avec l'objectif d'atteindre les performances ICT de manière effective et efficiente. Développe et améliore constamment l'efficacité des processus ICT. (621)
x																Détermine une organisation de processus et structurelle correspondant aux processus ICT et dote celle-ci de collaborateurs et moyens auxiliaires adéquats en quantité suffisante. (622)
x																Conseille l'entreprise pour l'utilisation de nouvelles technologies ICT et de technologies ICT pour l'assistance de processus d'activité. (623)
										x						Comprend la culture, la dynamique et le cycle de vie de son unité organisationnelle et intègre dans ceux-ci des modifications en fonction des besoins et de l'évolution du temps. Stabilise son unité organisationnelle après une modification en l'accompagnant par une transformation complète planifiée. (624)
			x													Développe, en tenant compte de la stratégie ICT, des exigences spécifiques de l'activité tout comme des tendances technologiques, l'architecture d'entreprise ICT pour son domaine de compétence et dirige sa transposition et sa surveillance. (641)
			x													Définit, développe et exploite, en fonction de l'architecture d'entreprise ICT, les modèles d'accord de licence, les informations LifeCycle et le portefeuille des applications et technologies dans son propre domaine de compétence. (642)
			x													Définit les processus et l'organisation de développement afin de garantir une procédure raisonnable et efficace en fonction de l'architecture d'entreprise ICT et des projets de développement en cours et la transpose de manière adéquate. (643)
											x				Elabore la planification financière pour son domaine, surveille son respect et rapporte les résultats au moyen des chiffres caractéristiques et des informations demandés. (651)	
											x				Planifie, recrute et dirige les ressources de main-d'œuvre dans son domaine de responsabilité en tenant compte des prescriptions organisationnelles et légales. Dirige les collaborateurs en respectant les principes du travail de direction moderne. (652)	



Domaines de qualification											Compétences pratiques professionnelles *)				
Business Engineering	Data Management	Web Engineering	Application Engineering	Multimedias et conception	Management de service ICT	Business Integration	System Management	Network Management	Management de projet ICT	Management ICT		Économie d'entreprise	Management de la qualité ICT	Management des risques ICT	Sécurité ICT
											X				Utilise les bases du marketing pour la définition d'activités marketing dans le but de promouvoir/d'augmenter la demande et l'acceptation des services/produits de son unité organisationnelle. (653)
									x						Prend en compte les bases et aspects juridiques importants dans l'environnement ICT et garantit grâce à des prescriptions et mesures correspondantes que les prescriptions juridiques sont respectées, les propres prestations tout comme les acquisitions sont protégées et les prestations convenus peuvent être réalisées et utilisées à bon escient. (654)
													x		Réalise à des intervalles réguliers des analyses des processus d'activité assistés par les systèmes ICT afin de détecter les éventuels points faibles et les risques. Planifie, en fonction des résultats, des mesures de réduction des risques économiquement raisonnables. (661)
														x	Garantit lors de la planification, du développement et dans le système productif global la sécurité, c.-à-d. l'intégrité, la confidentialité (y compris la protection des données) tout comme la disponibilité des informations/données et des systèmes ICT de base. (662)
					x										Garantit la définition et l'implémentation des processus pertinents pour la gestion des services opérationnels et la surveillance des prestations fournies par des prestataires internes et externes en tenant compte du respect du Service Level Agreement (SLA). (663)
					x										Dirige le processus avec des fournisseurs externes afin de pouvoir garantir le respect du Service Level Agreement (SLA) avec le client malgré les prestations ICT fournies en partie par des prestataires externes. (664)